

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2023_09_28_07**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marie-Ange FOUCHEREAU, Vice-Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Date de la convocation : 22 septembre 2023

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 11

Votants : 12

Présents : Marie-Ange FOUCHEREAU, Marie-Claude HAMARD, Estelle BASTARD, Mireille POILANE, Liliane LANDEAU, Juanita FOUCHER, Charles PARNET, Thérèse BAZOT, Patricia MICHEL, Chantal MAHOT, Jean-Claude LECUIT.

Excusés : Étienne GLÉMOT, Yamina RIOU, Florence MARTIN, Serge FRETAULT.

Absent : Louis BOUTIN.

Pouvoir : Brigitte CERINI à Marie-Claude HAMARD.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : Règlement budgétaire et financier

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

SUR proposition du Président ;

VU le Code de l'Action sociale et des familles ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT que le passage à l'instruction budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2024 nécessite l'adoption d'un règlement budgétaire et financier avant le vote de la première délibération budgétaire de l'année ;

CONSIDERANT que ce règlement budgétaire et financier doit préciser, notamment, les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagements ;

CONSIDERANT le projet de règlement budgétaire et financier du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Vallées du Haut-Anjou ;

ENTENDU l'exposé de la Vice-Présidente, rapporteur ;

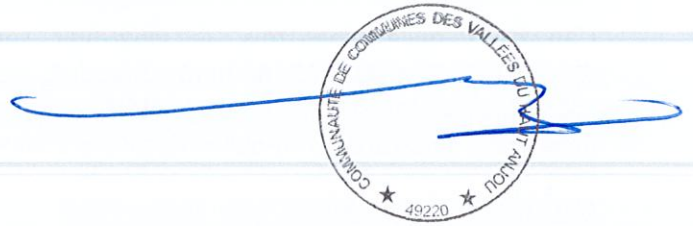
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- **Adopte le règlement budgétaire et financier du CIAS annexé à la présente délibération ;**
- **Autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.**

Accusé de réception en préfecture 049-200078533-20230928-2023-09-28-07-DE Date de réception préfecture : 27/10/2023

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
du : 27/10/2023.....

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 28 septembre 2023,
au Lion d'Angers,
Etienne Glémot
Président



Accusé de réception en préfecture
049-200078533-20230928-2023-09-28-07-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2023